

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 octobre 2020

### Délibération n°2020-24 portant approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 9 juillet 2020

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2020 sous réserve des modifications demandées.

#### **Nombre de membres en exercice : 26**

Présents : 17	Pour : 13
Procurations : 5	Contre : 3
Votants : 22	Abstention(s) : 6

Fait à Paris, le 16 octobre 2020

Le Président du conseil d'administration



François HARTOG

**Mise en ligne le : 17 octobre 2020**

Pièce jointe : Procès-verbal du conseil d'administration du 9 juillet 2020, version approuvée le 16 octobre 2020

# Réunion du conseil d'administration

**9 JUILLET 2020**

## Projet de procès-verbal

**Président du conseil d'administration :** François HARTOG

**Membres élus du conseil d'administration :**

<b>Collège 1</b> <i>Professeurs des universités et personnels assimilés</i>		<b>Collège 2</b> <i>Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés</i>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
N. SPASSKY	Procuration à M. CRÉPON	C. AIMÉ	Procuration à F. FLECK
J.-L. HALPÉRIN	Présent	N. CHÉRON	Procuration à F. FLECK
M. CRÉPON	Présent	F. FLECK	Présente

<b>Collège 3</b> <i>Normaliens élèves</i>		<b>Collège 4</b> <i>Normaliens étudiants et étudiants mastériens</i>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
C. STUCKEL	Procuration à F. EL FAKIH	E. PINEDA <i>Suppléante</i>	Présente
S. HAMMOND <i>Suppléante</i>	Présente		
E. MULLER	Présente		

<b>Collège 5 Étudiants inscrits à l'ENS</b>		<b>Collège 6 Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé</b>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
F. EL FAKIH <i>Suppléante</i>	Présente	S. MANET	
		C. BARLERIN <i>Suppléante</i>	Présente

**Membres nommés du conseil d'administration :**

<b>Membres nommés du conseil d'administration</b>			
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
B. CASSIN	Procuration à M. CREPON	J.-Y. MÉRINDOL	Visioconférence
C. FLORENTZ		J.-F. PINTON	Procuration à X. LAZARUS
J. KHALFA	Visioconférence	L. ENGEL	
M. LAIGNEAU	Audioconférence	M. PITTET	Présente
F. HARTOG	Présent	S. RETAILLEAU	Procuration à F. HARTOG
J.-M. GUÉHENNO	Procuration à X. LAZARUS	X. LAZARUS	Présent
S. ISRAEL	Procuration à F. HARTOG		

<i>Membres avec voix consultative du conseil d'administration</i>	<b>Présent/Absent</b>
M. MÉZARD	Présent
F. WORMS	Présent
A. CHRISTOPHE	Présente
L. CORVELLEC	Présente
S. POULAIN	Présent

<i>Membres invités du conseil d'administration</i>	<b>Présent/Absent</b>
D. BUTIGIEG	Présente
R. CARUANA	Présent
C. LORENZI	Présent
L. BEAUCHET	Présent
E. SORDET	Présente

Assistaient également à la séance : Frédérique DE VIGNEMONT (directrice adjoint de l'institut Jean Nicod UMR 8129) ; M. ANDROUIN, M. BRIGANT (organisation et logistique, PAJ ENS).

## **ORDRE DU JOUR**

I.	Procès-verbal du conseil d'administration du 14 mai 2020 .....	5
II.	Points financiers .....	5
1.	Lettre d'orientation budgétaire (LOB) 2021.....	5
2.	Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) .....	8
3.	Indemnité exceptionnelle de concours pour le recrutement CPGE 2020.....	10
III.	Points ressources humaines .....	11
1.	Bilan social 2019.....	11
2.	Référentiel des décharges d'enseignement.....	13
3.	Bilan des professeurs junior à l'ENS.....	13
4.	Prime exceptionnelle liée au Covid-19.....	14
IV.	Points scolarité .....	15
1.	Droits d'inscription étudiants extracommunautaires .....	15
V.	Points d'information.....	16
1.	Crise sanitaire : plan de reprise d'activités (phase 2) et mesures pour la rentrée 2020.....	16
2.	PSL : carte de recrutement académique, appel d'offres Structuration de la formation par la Recherche dans les initiatives d'excellence et Intégration et développement des IdEx (SRFI et IDÉES) ....	16
VI.	Points administratifs.....	17
1.	Politique logement étudiants.....	17
VII.	Présentation de l'Institut Jean Nicod .....	17
VIII.	Questions diverses .....	18

La séance est ouverte à 9 heures.

**François HARTOG** fait part des procurations enregistrées :

- Carole AIMÉ à Frédérique FLECK ;
- Barbara CASSIN à Marc CRÉPON ;
- Nicolas CHÉRON à Frédérique FLECK ;
- Jean-Marie GUEHENNO à Xavier LAZARUS ;
- Stéphane ISRAËL à François HARTOG ;
- Jean-François PINTON à Xavier LAZARUS ;
- Sylvie RETAILLEAU à François HARTOG ;
- Nathalie SPASSKY à Marc CRÉPON ;
- Camille STUCKEL à Farah EL FAKIH.

## I. Procès-verbal du conseil d'administration du 14 mai 2020

**Elise MULLER** trouve que la plupart des interventions des étudiants a été écourtée. Elle demande davantage d'équité indépendamment du statut des intervenants.

**Marc MÉZARD** rejoint l'avis de plusieurs membres du conseil d'administration qui se plaignent de la brièveté du compte rendu de la réunion précédente. Il estime toutefois qu'il faut trouver un équilibre car il n'est pas possible de transcrire les échanges *in extenso*.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 14 mai 2020 présenté.**

<b>Nombre de votants : 20</b>	<b>Pour : 16</b>	<b>Contre : 2</b>	<b>Abstentions : 2</b>
-------------------------------	------------------	-------------------	------------------------

## II. Points financiers

### 1. Lettre d'orientation budgétaire (LOB) 2021

**Laurence CORVELLEC** rappelle que la lettre d'orientation budgétaire (LOB) fixe les priorités de l'École pour exercice 2021. Son élaboration a débuté pendant le confinement, elle s'est achevée en mai. Certains événements ont nécessité des corrections car certaines recettes, initialement inscrites au budget 2020, ne seront pas réalisées en raison du confinement. La trajectoire budgétaire conduit à une diminution des recettes globalisées par rapport aux prévisions. Des crédits ouverts ne seront peut-être pas consommés non plus.

Plusieurs éléments listés dans la partie relative aux priorités de l'établissement sont devenus obsolètes. La mesure spécifique de prolongation des contrats doctoraux à partir de 2020, du fait des circonstances sanitaires, n'a pas été prise en compte dans la LOB par exemple.

L'ouverture et le soutien aux étudiants restent des priorités. L'ENS maintient son projet qui consiste à apporter un complément de financement aux allocataires de bourses sur critères sociaux. Les bourses de mécénat liées à certains programmes thématiques seront développées. L'École a réalisé d'importants investissements sur trois opérations transverses de recherche et de formation, sur les humanités globales, planète vivante et milieux humains et QBio. Il faut désormais s'impliquer davantage dans la mise en place des programmes gradués et des masters. Ceux-ci pourraient bénéficier de financements à partir du programme d'investissement d'avenir et de l'appel à projets SFRI.

La LOB rappelle l'engagement de l'école en faveur des neufs masters PSL opérés par l'ENS. PSL finance quatre secrétariats pédagogiques pour la mise en place des nouveaux masters.

La partie sur le mécénat et les partenariats prévoit le versement de bourses aux étudiants, de nouvelles chaires ainsi qu'une contribution au financement de la construction, juste à côté de l'institut de biologie, d'un bâtiment dédié à la biologie quantitative (Q-Bio).

L'ENS gère directement, depuis fin 2019, 69 des 72 contrats doctoraux transférés par PSL. Elle se chargera de 13 contrats supplémentaires à compter de la rentrée, ce qui impacte également la trajectoire budgétaire.

L'École s'est particulièrement mobilisée pour répondre à l'appel à projets IDéES dédié à la structuration des universités et des sites IdEx. Un financement de 13 millions d'euros sur neuf ans a été obtenu pour l'harmonisation des systèmes d'information à l'échelle de l'université, le renforcement de la sphère applicative de l'École et la mise en place de services mutualisés de support entre autres.

Parmi les objectifs, il faudra également réaliser un inventaire physique des biens à l'ENS. L'École devra s'y investir dès la fin de l'année 2020, puis en 2021. Un accompagnement sera probablement nécessaire. Une mission de contrôle interne sera mise en place à la demande des commissaires aux comptes.

**Stéphane POULAIN** se présente comme le nouvel agent comptable de l'ENS suite au départ en retraite de Nicole DAIRÉ. Il travaillera à plusieurs chantiers importants et transverses qui, outre leur impact budgétaire, comportent des enjeux organisationnels. Le conseil d'administration aura, par exemple, à se prononcer sur l'inventaire et le contrôle interne.

**Laurence CORVELLEC** rappelle que l'École s'est engagée dans une démarche globale en faveur du développement durable avec, notamment, l'adoption d'une charte lors du dernier conseil d'administration. Elle souhaite mettre en place un budget spécifique dès 2021 pour accompagner les mesures en faveur de la transition énergétique.

L'École s'impliquera pour faire évoluer son espace numérique de travail, un axe structurant pour 2021. Elle s'attachera à déployer des sphères applicatives, comme celle dédiée à la gestion des internats. Un outil de suivi des personnels hébergés devra être développé. Le logiciel utilisé pour la gestion financière et budgétaire évoluera également. Cette initiative de refonte se déclinera durant les 3 ou 4 prochaines années.

**Laurent BEAUCHET** signale que les orientations stratégiques de l'ENS en matière de ressources humaines s'inscrivent dans la continuité des actions engagées depuis plusieurs années, à commencer par la maîtrise de la masse salariale. La politique de l'emploi s'appuiera sur un processus rénové d'allocation de ressources. Une cartographie des emplois BIATSS sera établie afin de mieux anticiper les évolutions de carrière et les mouvements de personnels.

L'École s'engage par ailleurs dans l'élaboration d'un plan d'action pour l'égalité professionnelle. Elle fixera à ce titre un certain nombre d'objectifs, définira des indicateurs de suivi ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre articulé avec le projet de labellisation HRS4R, dont l'obtention constitue un objectif important. L'ENS doit valoriser son environnement de travail et renforcer son attractivité auprès de chercheurs dans le monde entier.

Ce processus comporte trois phases. La première durera douze mois. Elle permettra la constitution d'un dossier, une analyse des pratiques, la mise en place d'un groupe de travail et l'élaboration d'un plan d'action. La seconde phase du processus durera cinq ans et permettra la mise en œuvre concrète du plan d'action. À l'issue de la troisième phase, d'une durée de six ans, le plan d'action sera renouvelé. L'école entrera dans la deuxième phase en 2021.

En matière de politique salariale, la dernière phase de mise en œuvre du protocole parcours professionnels carrière et rémunération (PPCR) a débuté. Le gouvernement a reporté d'un an l'ensemble des mesures prévues : la mise en œuvre de l'accord PPCR a été prorogée jusqu'en 2021. Le protocole concernera la dernière tranche de revalorisation indiciaire des agents de catégorie C. Il comportera plusieurs mesures spécifiques à certains corps de catégorie A.

Le télétravail sera formalisé une fois la situation sanitaire redevenue normale. Une expérimentation se déroulera sur une période d'un an afin d'ajuster le dispositif. Par ailleurs, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a ouvert la possibilité de redéfinir la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaires en faveur de leurs personnels. L'École engagera une concertation pour développer la couverture sociale de ses agents dès que le décret d'application sera publié.

Enfin, une enveloppe de 500 000 euros sera 'sanctuarisée' pour apporter un soutien ponctuel aux structures en difficultés en matière de support à la recherche en cas d'absences imprévues.

**Renald CARUANA** explique que la LOB prévoit des recettes à hauteur de 127 millions d'euros en 2021, supérieures de 6 millions d'euros aux prévisions du budget initial 2020. La variation la plus importante concerne le CPER. La subvention pour charge de service public augmentera également de 284 000 euros. Les autres recettes globalisées diminueront de 1,4 million d'euros pour s'établir à 12 millions d'euros. L'essentiel des variations s'explique par le fait que 2020 a connu plusieurs recettes ponctuelles, comme des remboursements par exemple. Les recettes libres de droits s'élèvent à 7 millions d'euros.

Les recettes prévues à partir des contrats de recherche s'élèveront à 19,4 millions d'euros, soit une augmentation de 1 million d'euros par rapport à l'année précédente, moindre que celle initialement prévue. Les dépenses associées seront moindres également en raison de la crise sanitaire. Les ressources issues du mécénat connaissent une légère diminution (- 87 000 euros.) Le total des recettes passera de 121 millions d'euros en 2020 à 127 millions d'euros en 2021.

En matière de dépenses, la LOB repose sur l'hypothèse d'un niveau de crédits équivalent à celui de 2020. Les crédits de masse salariale augmenteront légèrement (+ 178 000 euros). Les CDSN connaîtront la variation la plus forte, avec une baisse de 6,5 millions d'euros. Une moyenne calculée à partir des trois dernières années permet d'évaluer les dépenses liées aux projets immobiliers. Celles réalisées à partir des contrats de recherche sont identiques aux prévisions du budget 2020. L'année précédente, le budget prévoyait des dépenses à hauteur de 131,6 millions d'euros. Elles atteindront 126 millions d'euros cette année.

Le solde budgétaire connaîtra ainsi un déficit estimé à 6,7 millions d'euros, supérieur à celui de 3,8 millions d'euros inscrit au budget initial 2020. Le déficit s'établit néanmoins à 2,4 millions d'euros si l'on tient compte des seuls crédits globalisés de l'École. Or les dépenses immobilières prévues sur l'année s'élèvent à 3,8 millions d'euros. Le déficit attendu correspond ainsi à la part d'autofinancement de l'école sur ces projets. Ce déficit pourrait s'équilibrer. Par ailleurs, si le déficit sur les contrats de recherche s'élève à 2,5 millions, ceux-ci restent équilibrés sur une perspective pluriannuelle. Il en va de même en matière de CPER.

**Jean-Louis HALPÉRIN** regrette, au nom de plusieurs élus, l'absence de certains points déjà évoqués à commencer par l'augmentation du nombre des sanitaires. De même, la proposition de recrutement d'un ETPT administratif pour assurer le suivi de la politique environnementale de l'ENS n'a pas été retenue. Enfin, il regrette que les semestres de CRCT n'aient pas été augmentés, notamment pour les maîtres de conférences.

**Laurence CORVELLEC** répond que des mesures ont été engagées en ce qui concerne les sanitaires. L'École formulera un certain nombre de propositions sur les deux autres points lors de l'élaboration du budget présenté au conseil d'administration en décembre prochain.

**Elise MULLER** souhaiterait qu'un regard plus critique soit porté sur le mécénat. Certains mécènes lui semblent 'problématiques' en particulier, en matière de recherche (Thales par exemple). L'intégralité de la mission diversité sociale et l'aide aux étudiants est financée par le mécénat. Cela pose question, en termes de pérennité par exemple.

Elle souhaite connaître la date à laquelle le jury d'IdEx se réunira.

**Marc MÉZARD** répond que la date sera communiquée.

**Frédérique FLECK** souligne que la lettre d'orientation budgétaire annonce que le dispositif de l'ENS en matière de professeur attaché sera intégré à celui de PSL. Or ce dispositif de PSL n'est pas satisfaisant, en particulier s'agissant de la composition des comités de recrutement, dans lesquels les enseignants-chercheurs du département, notamment du rang B, sont très mal représentés.

Concernant la protection sociale complémentaire dont la mise en place a été évoquée, elle demande un engagement clair de la Direction en faveur d'une option pour une mutuelle, à l'exclusion d'une assurance ou d'une institution de prévoyance, qui n'offrent pas les mêmes garanties.

**Marc MÉZARD** indique qu'une réflexion est engagée afin de généraliser les critères de recrutement de professeurs attachés en se fondant sur ce qui est fait à l'ENS.

**Stella MANET** aurait souhaité que la LOB traite du caractère inédit de la situation ouverte par la crise sanitaire.

**Marc MÉZARD** fait valoir que la rédaction du texte date de quelques mois. La question de la crise sanitaire n'a pas été éludée pour autant, bien qu'elle ne soit pas l'objet des échanges du jour.

**Frédéric WORMS** souligne que la LOB, dans son introduction, évoque l'incertitude que fait peser la situation sanitaire actuelle sur l'année prochaine.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la lettre d'orientation budgétaire 2021 présentée.**

**Nombre de votants : 23                      Pour : 14                      Contre : 4                      Abstentions : 5**

## 2. Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)

**Laurence CORVELLEC** rappelle que l'ENS ne disposait pas encore de SPSI. À partir des orientations qui avaient été fixées par le conseil d'administration, et sans appui extérieur, l'École a commencé à y travailler à la rentrée 2017. Le dossier a été validé par le service immobilier de la DGESIP, puis par la direction immobilière de l'État.

L'École dispose d'un patrimoine immobilier composé de 24 bâtiments, répartis sur 4 campus. Les surfaces sont composites. Plusieurs bâtiments sont dégradés. 70 % des surfaces sont destinées à la formation et la recherche. Les 30 % restants sont composés d'espaces de vie, de bâtiments administratifs, techniques, de support ou de maintenance.

Une partie du patrimoine date de 1865-1870, ce qui représente un défi du point de vue énergétique. L'École a dépensé 3,5 millions d'euros par an en moyenne sur la période 2015-2018 pour assurer son fonctionnement, sa maintenance et sa viabilisation (2 à 2,5 millions d'euros par an sont consacrés à la viabilisation). Ces investissements représentent 5 millions d'euros par an.

Le SPSI pose le principe d'une restructuration globale des sites autour de quatre axes. Le premier consiste à adapter les locaux existants aux nouveaux usages, à les moderniser et les rénover. Le deuxième axe vise à améliorer les conditions de sécurité de l'existant afin d'accueillir l'ensemble des publics concernés dans de bonnes conditions. Le troisième implique de maîtriser les dépenses de flux (électricité, chauffage) dans le cadre de la transition énergétique. Cela nécessitera l'élaboration d'un schéma directeur des énergies. Le travail commencera fin 2020. Le dernier axe doit permettre d'augmenter la capacité d'accueil d'étudiants, de professeurs et de chercheurs.

Le SPSI comprend de nombreux projets, comme la valorisation du site de Montrouge et la rénovation des tours de Montrouge dans une perspective d'amélioration énergétique et de confort. Le bâtiment de biologie de l'Ibns (46, rue d'Ulm) mérite également un effort de rénovation. L'École porte une demande de rénovation partielle dans le cadre du CPER 2021-2027. La stratégie immobilière est également consacrée à la recherche avec la construction d'espaces dédiés à la biologie quantitative.

Le financement comprend trois volets. Le premier est consacré au grand entretien renouvellement pour un coût global de 13,5 millions d'euros : 6,6 millions d'euros pour la rénovation ; 6,4 millions d'euros pour la réhabilitation ; 900 000 euros pour la petite rénovation des internats. Le deuxième volet est consacré à la rénovation des départements de physique et de chimie. 31,5 millions d'euros ont été obtenus (7 millions de la Ville de Paris, 3 millions de la région Ile-de-France et 21 M€ de l'État). La récupération de la TVA devrait atteindre 3,7 millions d'euros.

Le troisième volet concerne les opérations spécifiques. La construction du bâtiment de biologie quantitative représente un coût de 9 millions d'euros, et la rénovation des tours d'hébergement à Montrouge 6 millions d'euros. La réalisation des opérations prévues par le SPSI représente ainsi un investissement total de plus de 60 millions d'euros, 10 provenant d'un prélèvement sur le fonds de roulement, 4,8 de la capacité d'autofinancement (CAF) et 7, du mécénat.

**Marie PITTET** se félicite de ce travail. Elle souhaiterait cependant qu'un sous-titre « actualisation 2021-2024 » soit apposé sur le schéma directeur.

**Sabine HAMMOND** souhaite connaître la portée du document dans l'hypothèse où la stratégie immobilière deviendrait commune avec PSL.

**Laurence CORVELLEC** rappelle que l'ENS est affectataire du patrimoine immobilier de l'État. Le présent document constitue le SPSI de l'ENS. PSL doit se doter de son propre schéma élaboré à partir de ses axes stratégiques pour l'université.

**Jean-Yves MÉRINDOL** souligne la qualité du document ; il approuve également le sous-titre proposé par Marie PITTET. La LOB de PSL indique que l'université pourrait être l'un des établissements affectataires du Val-de-Grâce. Il demande si ce projet concernera l'ENS. Dans l'affirmative, il souhaite connaître son impact sur le SPSI.

**Marc MÉZARD** répond que PSL, l'INRIA, et l'INSERM ont présenté un projet lié aux données de santé et à l'intelligence artificielle pour le Val-de-Grâce. Ce projet compte parmi les finalistes. L'ENS est directement concernée, notamment à travers les recherches en intelligence artificielle, en biologie quantitative et celles impliquant à la fois humanités et santé. Ces projets pourraient être hébergés au Val-de-Grâce.

**Frédéric WORMS** souligne que PSL présente l'avantage de la transdisciplinarité, avec une ouverture sur les sciences humaines et sociales en matière de santé numérique notamment. Il coordonnera ce volet en lien avec les autres établissements de PSL concernés.

**Elvire PINEDA** souligne un certain nombre d'incohérences. Le document affiche la volonté d'améliorer le confort des locaux, notamment pour les étudiants sans prévoir la construction de

nouvelles chambres. Les capacités d'accueil ne feront ainsi que diminuer. Certains aspects de confort élémentaires semblent ignorés ce dont témoigne, par exemple, l'abandon de la cantine de Jourdan.

**Laurence CORVELLEC** répond que les capacités d'accueil restent stables. D'autres destinations ont été décidées pour deux couloirs du 45, mais des chambres ont été obtenues au niveau du CROUS pour cette rentrée. L'École cherche à préserver, voire à augmenter ses capacités d'accueil.

La rénovation du site de Montrouge commencera l'année prochaine. L'École réfléchit par ailleurs à la construction d'un bâtiment dédié à l'hébergement, dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse des Dépôts et consignations le cas échéant. Le site de Jourdan dispose d'une réserve foncière.

Par ailleurs, même si la question de la cantine ne relève pas du SPSI, il faut rappeler qu'une cafétéria est implantée. Un espace dédié à la restauration a également été réaménagé. L'offre et le service de la cafétéria seront développés.

**Elvire PINEDA** s'enquiert de la possibilité de réserver un accès aux bâtiments harmonisé à l'ensemble des étudiants de l'ENS. Elle demande également si PSL pourrait se charger de l'hébergement des étudiants en master ne préparant pas le diplôme.

**Laurence CORVELLEC** rappelle que les cartes sont harmonisées entre l'ENS et PSL mais que l'étendue des droits varie selon le statut des étudiants. Il n'est donc pas possible de donner une réponse globale sur les raisons qui excluent l'accès à certains bâtiments. Il conviendrait de déterminer des règles d'accès dans un premier temps.

Des services mutualisés supports ont par ailleurs été mis en place à l'échelle de PSL, dont un sur le logement. Ce service doit permettre de disposer de chambres complémentaires au niveau des CROUS pour les étudiants de PSL.

**Marc MÉZARD** rappelle que l'offre de chambre d'internat tend à augmenter ces dernières années (très substantiellement depuis 2014).

**Frédérique FLECK** souhaite connaître l'impact de la construction de studios, privilégiée dans le document, sur le prix de l'hébergement.

**Laurence CORVELLEC** explique que certains étudiants souhaiteraient disposer d'espaces privatifs. Les tarifs dépasseront 315 euros mensuels mais ils resteront raisonnables. C'est le conseil d'administration qui déterminera les tarifs le moment venu.

**Stella MANET** demande si des travaux sont prévus sur les ateliers techniques du bâtiment Hypnos.

**Laurence CORVELLEC** indique qu'effectivement, les ateliers techniques du bâtiment Hypnos pourront faire l'objet de réaménagements en concertation avec les agents concernés.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (actualisation 2021-2024) présenté.**

**Nombre de votants : 24                      Pour : 22                      Contre : 0                      Abstentions : 2**

### **3. Indemnité exceptionnelle de concours pour le recrutement CPGE 2020**

**Frédéric WORMS** rappelle que le précédent conseil d'administration avait voté une prime pour valoriser le travail spécifique d'harmonisation des membres des commissions les plus importantes des jurys de concours. Une extension exceptionnelle à tous est proposée aujourd'hui, en raison

des conditions de la session 2020. Les corrections des épreuves écrites qui ont eu lieu fin juin (au lieu demi-avril) sont en cours, et dureront jusqu'à début Août, date du jury. Il n'y aura pas d'épreuves orales cette année. Il est proposé, à titre exceptionnel, de généraliser la prime d'harmonisation de 220 euros pour tous les jurys en lettres et en sciences.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration étend à titre exceptionnel le bénéfice du complément de rémunération d'harmonisation voté le 14 mai 2020 (délibération n°2020-08) :**

**•Pour les concours littéraires : à tous les correcteurs des concours A/L et B/L :**

**•Pour les concours scientifiques : aux correcteurs des épreuves spécifiques Ulm (Maths D 6 h MP, physique C 6 h PC, chimie B 6 h PC et physique 6 h PSI) et de l'épreuve de biologie (6 h BCPST : 16 correcteurs sur des épreuves de 6 heures et 20 correcteurs sur des épreuves de 4 heures).**

**Nombre de votants : 24**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

### III. Points ressources humaines

#### 1. Bilan social 2019

**Laurent BEAUCHET** explique que le plafond global d'emploi de l'ENS connaît une saturation en matière d'ETPT. Pour la première fois, ce plafond global est consommé à hauteur de 100,1 %, tandis que le plafond État est consommé à 91,5 %. Il est sous-consommé pour les enseignants-chercheurs (EC), mais surconsommé s'agissant des personnels BIATSS. La masse salariale financée sur ressources propres connaît une consommation de 125 % du plafond autorisé pour les EC contractuels. Cela témoigne de l'évolution toujours croissante du nombre d'EC contractuels et de la saturation des emplois BIATSS financés par l'État.

En 2019, le plafond d'emploi a augmenté de 5 ETPT d'EC titulaires par rapport à 2018, et d'un ETPT pour les personnels BIATSS par rapport à 2017. La consommation des emplois pour les EC titulaires a été identique à 2018 avec un taux de 79 %. Elle atteint 109,4 % pour les personnels BIATSS contre 99 % en 2018. La surconsommation des emplois financés sur ressources propres s'explique par la sous-estimation des recrutements financés sur contrats de recherche.

Les personnels BIATSS représentent 50 % des personnels, pour moitié des agents contractuels. L'âge moyen baisse. Les femmes représentent 43 % des effectifs.

L'ENS a opéré 403 recrutements en 2019 contre 421 en 2018. Le recrutement de personnels administratifs baisse, mais la durée des contrats de travail augmente. Les effectifs de l'École comprennent 72 % d'agents relevant de la catégorie A, 12 % relevant de la catégorie B et 16 % de la catégorie C des personnels. Les départs sont moins nombreux en 2019 qu'en 2018, en particulier chez les personnels BIATSS.

Le taux de promotion des enseignants-chercheurs s'établit à 23,7 % contre 8,6 % en 2018. Le taux de promotion des BIATSS augmente également.

La rémunération nette moyenne a augmenté de 54 euros par rapport à 2018, notamment pour les agents titulaires de la fonction publique. La baisse de la rémunération moyenne des agents contractuels, notamment de catégorie A s'explique par la baisse de l'âge moyen et par l'augmentation des recrutements sur contrats de recherche.

Le budget de l'action sociale a augmenté de 12,6 % principalement, en raison de la progression de certains postes budgétaires (accidents du travail, visites médicales, contribution handicap, cellule AVHT). 38 agents ont bénéficié de l'action sociale en 2019.

**Xavier LAZARUS** souhaite connaître le ratio entre le nombre de personnels supports, d'enseignants, et d'élèves pour le comparer à celui d'autres établissements.

**Laurence CORVELLEC** indique que cette comparaison serait possible avec les autres établissements de PSL dont les données sont accessibles.

**Marc MÉZARD** signale que le ratio de l'ENS entre les personnels académiques et les étudiants est comparable à celui des meilleures institutions au niveau international. Il reste cependant inférieur en ce qui concerne les personnels supports.

**Élise MULLER** relève la forte augmentation du nombre de CDD conclus entre 2017 et 2019 pour le recrutement de personnels BIATSS en regard de la diminution du nombre de CDI.

**Laurent BEAUCHET** souligne l'existence de difficultés à recruter des agents titulaires sur certains emplois en particulier, dans deux secteurs « clés » : l'informatique et le patrimoine.

**Jean-Louis HALPÉRIN** regrette l'augmentation du nombre d'agents contractuels même si l'École n'en est pas complètement responsable puisque la tendance est nationale (une tendance que la LPPR pourrait aggraver).

**Frédérique FLECK** suggère que le bilan social fasse l'objet à l'avenir d'une réunion en amont. Elle relève par ailleurs une écrasante sous-représentation des femmes surtout dans le corps des professeurs des universités. Les emplois à temps partiel sont essentiellement occupés par des femmes. Celles-ci paraissent davantage concernées par les horaires spécifiques de travail également. Il conviendrait de savoir si ces situations sont subies. On relève enfin une diminution du nombre de femmes dans les tranches de rémunération les plus élevées (enseignants-chercheurs et BIATSS). Il conviendra donc de réduire ces inégalités à travers le plan pour l'égalité professionnelle entre hommes et femmes.

**Laurence CORVELLEC** rappelle que certains recrutements d'agents contractuels sont liés aux activités de recherche. Il existe des variations importantes en fonction de l'avancée des projets et du choix des équipes.

**Frédérique FLECK** s'inquiète du nombre élevé d'agents contractuels en particulier, pour l'enseignement. Le nombre de professeurs d'université augmente plus rapidement que celui des maîtres de conférences. Elle souhaite connaître le nombre de départs selon les catégories EC et demande pourquoi aucune promotion de personnels de bibliothèque n'apparaît, conservateur excepté.

**Laurence CORVELLEC** rappelle que les promotions sont pour partie liées aux candidatures par les agents. Certaines font l'objet d'un avis des CAP. Il existe des variations importantes selon les années et les services. La question doit donc être analysée sous un angle pluriannuel.

**Frédérique FLECK** demande le nombre de demande d'aide et de reconnaissance du handicap ainsi que le nombre de demandes de reconnaissance d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Elle souhaite savoir s'il existe une procédure interne qui permet la vérification du respect des droits dans ce domaine.

**Laurent BEAUCHET** explique qu'un certain nombre d'informations figurent dans le bilan de l'action sociale, non au bilan social. De nombreuses communications sont réalisées dans le domaine du handicap afin que les personnels puissent faire valoir leurs droits.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le bilan social de l'ENS 2019.**

**Nombre de votants : 24**

**Pour : 24**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## **2. Référentiel des décharges d'enseignement**

**Anne CHRISTOPHE** précise que le volume maximal de la décharge du service règlementaire d'enseignement a été porté à 96 heures. La décharge correspondant à la responsabilité pour les stages a été augmentée. Une ligne relative à l'exercice de responsabilités pédagogiques spécifiques a été ouverte. Les fonctions de support et de rayonnement ont été ajoutées aux autres activités y ouvrant droit.

Chaque département dressera la liste des décharges à partir du logiciel dédié. La liste sera transmise au service des ressources humaines accompagnée d'une proposition concernant le nombre d'heures au cours desquelles un enseignant-chercheur aura été mobilisé. Le tableau sera ensuite approuvé par la direction des études.

**Frédérique FLECK** demande l'élaboration d'un cadre plus précis établi selon le volume réel de la responsabilité considérée. Un cadre plus objectif, établi en fonction de la taille des départements pourrait être proposé. Frédérique Fleck transmet une demande des élus de modifier le document afin que le volume réel de la décharge soit fixé par les conseils de départements et non plus par les seuls directeurs de départements.

**Anne CHRISTOPHE** répond qu'il est difficile de mettre en place un référentiel qui s'appliquerait avec un tel degré d'automatisme. Le « sur-mesure » permettra de mieux prendre en compte les besoins des enseignants-chercheurs.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le référentiel des décharges d'enseignement présenté.**

**Nombre de votants : 24**

**Pour : 24**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## **3. Bilan des professeurs junior à l'ENS**

**Anne CHRISTOPHE** rappelle que le statut de l'ENS permet le recrutement de professeurs juniors par le biais de contrats de travail conclus pour une durée déterminée de cinq ans et demi au plus. Le professeur junior peut demander un poste de professeur en CDI à tout moment. Il peut demander un poste d'enseignant-chercheur à l'issue de cette durée. Une évaluation intervient à mi-parcours puis en fin de contrat. Quatre postes ont été ouverts en 2018 pour les départements de sciences, de chimie, d'étude cognitive et de philosophie. Deux des candidats ont pris leurs fonctions en octobre 2019, les deux autres en septembre 2020.

Une décharge d'enseignement est prévue au cours de la première partie du CDD. Elle est comprise entre 50 et 100 % de celle dont bénéficient les lauréats de l'IUF. Le salaire des professeurs junior atteint au maximum celui d'un maître de conférences hors classe, soit 3 581 euros mensuels nets. Une prime peut compléter la rémunération, pour un montant de 526 euros mensuels nets. Les salaires des quatre professeurs juniors recrutés sont compris entre 2 600 et 3 500 euros par mois.

L'ENS souhaite titulariser l'intégralité de ces professeurs à terme. Il ne s'agit pas d'un dispositif compétitif. Une procédure plus précise sera rédigée par une commission comprenant les directeurs des départements concernés et des collègues.

**Frédérique FLECK** souligne des disparités substantielles entre les statuts de professeur junior et de maître de conférences notamment, en termes de rémunérations. Elle considère que cela peut générer des tensions au sein des départements. Les professeurs juniors se verront offrir un poste équivalent à celui de professeur d'université au bout de cinq ans. Il existe alors un risque de voir diminuer le nombre de postes PU ouverts chaque année. Elle regrette également une disparité en matière de décharge : un professeur junior nouvellement arrivé a ainsi pu bénéficier immédiatement d'une année de décharge complète. Or, le taux des décharges est censé être fixé par le conseil d'administration restreint ce qui n'a pas été le cas pour les professeurs juniors recrutés en 2019 et 2020. Frédérique FLECK souhaite également savoir si le salaire des professeurs junior devenus professeur de l'ENS est identique à celui des enseignants-chercheurs de rang A.

**Marc MÉZARD** lui répond que ce point devra être précisé.

**Élise MULLER** partage les inquiétudes liées à d'éventuelles différences de traitement dans l'octroi des décharges ainsi que sur le plan des rémunérations.

#### 4. Prime exceptionnelle liée au Covid -19

**Laurence CORVELLEC** indique que la loi de finances rectificative du 25 avril 2020 permet aux employeurs de l'État de verser une prime aux personnels concernés par des sujétions exceptionnelles à cause de l'épidémie. Le critère d'attribution repose sur l'implication des agents à cause de la crise, se traduisant par un surcroît de travail important, quantifiable et objectivable. Les établissements peuvent attribuer un montant dans la limite d'un plafond suivant trois taux : 1 000 euros ; 660 euros ; 330 euros.

Le ministère a indiqué que l'ENS pourrait attribuer 45 690 euros. L'École rendra compte des attributions au comité technique. Il faut rapidement procéder aux versements à ceux des agents qui ont été exceptionnellement mobilisés pendant la période de confinement, en présentiel pour la plupart, à distance parfois en cas de mobilisation disproportionnée.

Une cinquantaine de primes de 330 euros reste à attribuer. Les entités seront invitées à faire des propositions dans le courant de l'été. La répartition des primes sera présentée au comité technique du 5 octobre 2020.

**Elvire PINEDA** rappelle qu'une pétition a été adressée à la direction pour voir 'republiciser' le service de ménage dont les personnels auraient sûrement été éligibles à la prime.

**Laurence CORVELLEC** rappelle la saturation du plafond d'emploi. Le recrutement de dizaines de personnes impliquerait certainement d'interrompre d'autres contrats de travail en contrepartie.

**Stella MANET** déplore que l'attribution de la prime soit décidée sans concertation, par les chefs de service, en dehors de critères explicites et transparents. Le comité technique devra se prononcer rétroactivement. Il n'est pas possible de quantifier et d'évaluer le surcroît de travail en raison du caractère très disparate des fonctions exercées par les personnels mobilisés pour faire face à des situations inédites.

**Laurence CORVELLEC** souligne le caractère exceptionnel de la mesure. L'École a décidé de viser principalement le travail en présentiel. Cela ne signifie pas que ces personnels ont plus travaillé que d'autres mais que sans eux, le fonctionnement minimal de certaines structures n'aurait pas pu être assuré.

**Jean-Louis HALPÉRIN** demande s'il n'aurait pas été possible de fixer une procédure d'attribution en comité technique.

**Laurence CORVELLEC** répond que la circulaire prévoit que les primes seront versées au plus tard au mois d'août.

## IV. Points scolarité

### 1. Droits d'inscription étudiants extracommunautaires

**Laurence CORVELLEC** rappelle qu'une exonération des droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires a été votée par le conseil d'administration le 18.10.2019 pour une durée d'un an. Il est aujourd'hui proposé de renouveler le dispositif pour la rentrée 2020. L'an passé, 20 exonérations ont été accordées sur la base de ce dispositif.

**Jean-Louis HALPÉRIN** souhaiterait qu'il soit indiqué sans ambiguïté que cette prolongation n'est pas temporaire dans l'attente de la décision du Conseil d'État.

**Marie PITTET** partage cet avis.

**Marc MÉZARD** juge souhaitable de délibérer chaque année, tant que l'école ne dispose pas de davantage de visibilité.

**Jean-Yves MÉRINDOL** dit que le Conseil d'État vient de confirmer la légalité de l'arrêté fixant les droits d'inscription dans les formations conduisant à un diplôme national de l'enseignement supérieur. Les commentaires du Conseil constitutionnel et du Conseil d'État sur la possibilité laissée aux établissements de demander des droits modiques semblent poser toutefois de nouveaux problèmes d'interprétation.

**Jean-Louis HALPÉRIN** souhaite que l'École aligne les droits des étudiants extracommunautaires sur ceux des autres étudiants pour une durée indéterminée.

**Élise MULLER** soutient cette proposition.

**Laurence CORVELLEC** propose de maintenir le dispositif jusqu'à une nouvelle délibération de PSL.

**Elvire PINEDA** revient sur le sursis de paiement des frais d'inscription pour tous les étudiants de l'ENS. Le sursis de paiement devrait être automatique jusqu'à la décision de la commission.

**Laurence CORVELLEC** fait valoir que la commission, désormais bien en place, se réunira plus rapidement à l'avenir : les remboursements pourront intervenir avant la fin de l'année.

**François HARTOG** propose de renouveler le dispositif de 2019 sauf dispositions contraires, sans préciser la durée du renouvellement.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration renouvelle le dispositif institué le 18 octobre 2019 par ses délibérations n°2019-30, 2019-31 et 2019-32, jusqu'à l'entrée en vigueur de dispositions contraires. À ce titre :**

**-il approuve les critères présentés selon lesquels les usagers peuvent bénéficier d'une exonération totale ou partielle des droits d'inscription ;**

**-il approuve la procédure d'exonération de paiement des droits d'inscription à l'ENS ;**

**-il fixe à 34 € la part des droits d'inscription affectée au service commun de la documentation.**

<b>Nombre de votants : 23</b>	<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
-------------------------------	------------------	-------------------	------------------------

## V. Points d'information

### 1. Crise sanitaire : plan de reprise d'activités (phase 2) et mesures pour la rentrée 2020

**Valérie LAFOURCADE** explique que l'école s'appuie actuellement sur le protocole national de déconfinement pour les entreprises, ainsi que sur les guides établis par plusieurs ministères. Un protocole de rentrée sera présenté en CHSCT le 17 juillet et il sera demandé aux différentes unités de travail d'actualiser le DUERP.

Il faudra respecter une distance d'un mètre entre individus côte à côte à la rentrée, mais un siège de distance suffira lorsqu'ils seront assis. Le port du masque restera obligatoire dès que la distance n'est pas garantie. La ventilation des espaces et le nettoyage des points de contact seront assurés.

L'accueil des nouveaux étudiants se fera sur rendez-vous. Un kit de rentrée sera distribué avec deux masques en tissu lavable et un flacon de gel hydro-alcoolique. Le protocole sanitaire sera présenté au cours de la première semaine de rentrée. Le week-end d'intégration et les soirées étudiantes n'auront pas lieu cette année. La plupart des dispositions relatives aux parties communes seront maintenues. La capacité des amphithéâtres et des salles de cours sera divisée par deux.

Le *vade mecum* établi par l'ENS sera actualisé pour la rentrée. Il comprendra des consignes aux usagers et détaillera la conduite à tenir en cas de soupçon de contamination. Les capacités des internats seront limitées de manière à ce que le nombre d'usagers par douche, toilette, ou cuisine ne dépasse pas sept. Des espaces de restauration complémentaires seront installés.

Des stocks de masques et de gel hydro-alcoolique ont été réalisés pour faire face dans l'éventualité d'une deuxième vague. Le plan de continuité d'activité (PCA) est actualisé régulièrement.

**Stella MANET** s'enquiert du maintien des événements prévus.

**Marc MÉZARD** souligne que la priorité absolue est donnée à l'enseignement pour décider de l'utilisation des salles. Toutes les demandes de réservation pour des colloques ont été suspendues. Il faut éviter les événements réunissant un trop grand nombre de personnes dans un même lieu. Les conférences de rentrée se tiendront de préférence à distance. Certaines questions seront cependant réglées au cas par cas.

### 2. PSL : carte de recrutement académique, appel d'offres Structuration de la formation par la Recherche dans les initiatives d'excellence et Intégration et développement des IdEx (SRFI et IDÉES)

**Anne CHRISTOPHE** indique que PSL a présenté 18 programmes gradués disciplinaires et interdisciplinaires dans le cadre de SFRI. L'ENS est impliquée dans 14 programmes, et elle en porte 7. SFRI comporte une part importante de financement de budget pour des doctorants et des mastériens. Un total de 74 millions d'euros avait été demandé par PSL. 20 millions d'euros ont finalement été obtenus dans le cadre de SFRI, et 13 millions d'euros dans le cadre d'IDÉES. Ces résultats apparaissent satisfaisants au regard de la taille de PSL, même s'ils restent très en-deçà de la demande initiale. Il conviendra d'adresser des demandes directement au ministère pour obtenir de meilleurs financements des contrats doctoraux.

**Marc MÉZARD** signale que PSL a adopté une charte de recrutement académique, qui souscrit à la charte européenne des chercheurs. Il convient ainsi de s'assurer que les offres d'emploi sont diffusées de manière claire dans des délais suffisants. PSL propose de publier ces offres sur un portail commun, qui les relaiera sur le portail européen. La charte traite également de la composition des comités, de l'information donnée sur les procédures, de la formalisation de critères d'évaluation clairs, et de l'évaluation de la totalité de l'expérience acquise.

PSL souhaite également sensibiliser les comités aux biais cognitifs de sélection. Un ou deux de leurs membres auront également la responsabilité de veiller au respect des principes énoncés dans la charte. Les choix du comité devront ainsi être justifiés.

**Elise MULLER** souligne que la charte insiste davantage sur les discriminations de genre que sur les autres discriminations, qui devraient être prises en compte davantage. La sensibilisation aux biais cognitifs n'est que proposée alors qu'elle devrait être obligatoire. Il serait également intéressant de prévoir une évaluation du dispositif.

**Marc MÉZARD** fait valoir que le bilan social des années suivantes le permettra. Il est possible de systématiser la sensibilisation sans la rendre obligatoire. C'est d'ailleurs le souhait de l'ENS.

## VI. Points administratifs

### 1. Politique logement étudiant

**Renald CARUANA** rappelle que le parc de logement de l'École comprend 776 places pour les étudiants. Il existe une tension entre octobre et janvier car l'occupation est alors supérieure à 95 %. Elle reste proche des 90 % sur l'ensemble de l'année, laissant ainsi une vingtaine de chambres inoccupées. Les normaliens accueillis en internat sont majoritairement en première année. Quelques normaliens en césure occupent une chambre. La majorité des chambres inoccupées sont celles dédiées aux pensionnaires étrangers. Il conviendrait de se poser la question des étudiants en césure et des quotas de chambre alloués aux étudiants étrangers afin de réduire la tension sur l'occupation des chambres.

A la rentrée 2020, l'École disposera de 779 disponibles sur 816 chambres. Le nombre de chambres ouvertes sera limité à 631. Ce nombre évoluera ensuite en fonction des mesures sanitaires et de l'avancement des travaux.

## VII. Présentation de l'Institut Jean Nicod

**Frédérique DE VIGNEMONT** présente l'institut Jean Nicod dont elle est directrice adjointe. Il s'agit d'un centre de recherche au carrefour de la philosophie, des sciences sociales et de la linguistique. Il rassemble 24 chercheurs, 2 ITA, 38 étudiants, et 7 postdoctoraux.

La plupart des chercheurs travaille sur la question de l'esprit humain. Il s'agit de comprendre le fonctionnement de l'ensemble des capacités cognitives (langage, perceptions, action, conscience de soi, cognition sociale, etc.). L'institut se caractérise par son caractère pluridisciplinaire, entre théorie et expérimentation. En premier lieu, une réflexion critique est menée sur les théories, les résultats et les méthodologies des travaux empiriques. Une clarification conceptuelle, enjeu majeur de tout travail transdisciplinaire, intervient ensuite. Des hypothèses sont formulées et débouchent sur des expérimentations soit en interne, soit en collaboration avec des chercheurs externes. Ces travaux ont donné lieu à plus de 200 publications en 2019-2020.

Le projet ERC ORISEM de Philippe Schlenker vise par exemple à étendre le programme de la sémantique formelle aux gestes, au langage des signes, aux cris et gestes communicationnels des primates, ainsi qu'à la musique. Un projet développé par Hugo Mercier porte sur les *fake*

*news*. Un autre porte sur la distanciation sociale, à travers la notion d'espace péripersonnel. Il s'agit d'un important mécanisme biologique, dont l'objet est la défense et la protection, et qui structure les relations sociales chez les humains. Un écran placé entre un individu et le monde permet par exemple de réduire l'espace péripersonnel. L'étude de ce mécanisme cognitif permet de mieux penser la distanciation sociale. La philosophie est également mobilisée, par exemple le paradoxe du hérisson de Schopenhauer. Ces réflexions allient ainsi neurosciences, sciences sociales, et philosophie.

**Frédéric WORMS** s'enquiert de la perception par l'institut Jean Nicod du développement des liens sur toutes ces questions avec les autres approches philosophiques et interdisciplinaires à l'École en particulier.

**Frédérique DE VIGNEMONT** souligne que l'intérêt de l'institut réside dans le dialogue interdisciplinaire. Celui-ci n'est pas sans présenter de difficultés. La signification du concept d'empathie peut varier entre un philosophe et un neuroscientifique. La clarification conceptuelle apparaît ainsi indispensable. Il faut encourager les étudiants à s'engager dans ce travail interdisciplinaire.

## VIII. Questions diverses

*En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 13 heures.*